

DEVELOPPEMENTS EN DROIT DE L'ESPACE

Les deux questions juridiques sur lesquelles le Comité des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA) a réalisé le plus de progrès en 1979 furent d'une part l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace et d'autre part le projet de traité concernant la lune. Il fut convenu que le Sous-Comité juridique commencera en 1980 une étude détaillée sur la nécessité de développer un régime juridique gouvernant l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace. Le projet de traité concernant la lune, sur lequel un accord est intervenu au CUPEEA, fut envoyé à l'Assemblée générale de l'ONU pour son approbation et il sera ensuite ouvert à la signature des Etats. L'élément fondamental du traité est une clause prévoyant le partage équitable entre tous les Etats parties au traité des profits provenant des ressources de la lune ou des autres corps célestes naturels du système solaire autres que la terre.

Les questions juridiques sur lesquelles les discussions doivent se poursuivre en 1980 sont la téléobservation de la terre à partir de l'espace, l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la terre aux fins de la télévision directe et la définition ou la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.